

Une subvention du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine d'un montant de 10 000 € nous est accordée par délibération de la Commission Permanente du 8 novembre 2021.

Les documents permettant le déblocage de cette aide ont été signés et retournés par notre association ce 8 décembre 2021.

Cette convention relative « à l'aide au conseil » va nous permettre de poursuivre nos travaux.

La Région Nouvelle-Aquitaine décide, dans le cadre de sa politique en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, d'accorder une aide financière au bénéficiaire pour son programme d'investissement.

Description : La structure et son activité : L'Association Avenir Papeterie de Bègles (AAPB) porte le projet « ORIGAMI », dédié à construire une solution de reprise du site industriel de la Papèterie de Bègles. Suite à Plan de licenciement et la fermeture du site industriel fin 2020, il semble qu'aucun projet de reprise pour l'exploitation sur ce site n'ait obtenu l'aval du précédent groupe souhaitant céder son activité, le site et l'outil industriel qui y est implanté. Si aucune solution locale n'est imaginée en termes de reprise, le risque est d'aboutir à un échec, à la fois industriel et social pour la collectivité et l'emploi. L'AAPB s'est ainsi constituée au printemps 2021 autour d'un groupe d'anciens salariés du site, souhaitant structurer une offre crédible de reprise industrielle ; faisant de ce projet une opportunité pour recréer un projet d'économie circulaire basé sur la récupération et la transformation des vieux papiers & cartons locaux, orientés vers des marchés en devenir.

Le projet : Le projet ORIGAMI a pour objectif de recycler 80 000 tonnes/an de vieux papiers & cartons récupérés localement pour les transformer en produits à base de ouate de cellulose destinés à des applications biosourcées, il permettra ainsi :

- Le redémarrage rapide de l'usine afin de pérenniser les savoir-faire et l'emploi ;
- L'adaptation de la production aux attentes environnementales ;
- La construction de partenariats régionaux en amont avec la collecte des vieux papiers et l'innovation et en aval avec leur transformation
- L'implication des salariés dans le développement de leur entreprise.

Afin de crédibiliser le projet auprès de multiples acteurs, d'attirer des compétences clés, de sélectionner les marchés cibles et l'offre produit, de nouer des partenariats avec des entreprises du secteur, d'évaluer les besoins d'investissements nécessaires au redéploiement de l'activité, d'évaluer la possibilité d'une reprise de l'activité sous statut coopératif et de convaincre les financeurs ; une aide au conseil est nécessaire.

Le besoin : Il est proposé une aide au conseil en investissement pour la structuration du projet de reprise industrielle et l'évaluation du modèle économique et des investissements à réaliser de 10 000 euros sur une dépense globale de conseil de 36 000 euros.